



LES ÉCOLOGISTES S'OPPOSENT AU PROJET DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Toronto, le mardi 24 mai, 2005 – Diverses organisations canadiennes de protection de l'environnement s'opposent aux recommandations du rapport préliminaire de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) publié aujourd'hui, parce qu'il ne tient pas compte de la priorité des Canadiens : cesser la production de déchets hautement radioactifs.

« Ils refusent d'envisager la possibilité de réduire les déchets radioactifs en optant pour des modes de production d'électricité plus écologiques et plus sécuritaires » explique Shawn-Patrick Stensil, responsable de la campagne énergie pour Greenpeace Canada. « On dirait qu'ils ne réalisent pas que personne ne veut de déchets radioactifs dans sa cour. »

En 2002, le gouvernement fédéral a donné un mandat de trois ans à la SGDN pour déterminer quelle était la meilleure façon de gérer les déchets radioactifs parmi les trois possibilités suivantes : « évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien, entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires et entreposage centralisé ». Toutefois, comme l'admet elle-même la SGDN, chacune de ces méthodes pose de sérieux problèmes.

Dans ses recommandations préliminaires, la SGDN propose d'utiliser successivement ces trois méthodes problématiques, sur une période de 300 ans. On ferait d'abord le stockage sur le site des centrales, puis on passerait au stockage centralisé et, finalement, à l'évacuation géologique dans le Bouclier canadien. Coût projeté : 24 milliards \$. La SGDN estime que le site de dépôt des déchets hautement radioactifs devrait être situé soit au Québec, en Ontario ou en Saskatchewan. Elle fera sa recommandation finale au gouvernement fédéral le 15 novembre 2005.

Selon Brennain Lloyd, coordonnatrice de Northwatch, une coalition de citoyens et d'organisations sociales et écologistes du nord-est de l'Ontario, « la Société de gestion des déchets nucléaires essaie de peindre la réalité en rose, mais elle ne fait que combiner les trois méthodes classiques de gestion des déchets de l'industrie. En réalité, l'utilisation successive de ces trois méthodes est la pire des solutions parce qu'elle combine les désavantages de chacune. »

« Il n'y a aucune façon sûre d'enfermer des poisons qui demeurent actifs pendant un million d'années », explique pour sa part Gordon Edwards du Regroupement pour la surveillance du nucléaire. « La priorité, ce n'est pas de trouver comment éliminer encore plus de déchets radioactifs, c'est d'éliminer l'énergie nucléaire. ».

Selon les écologistes, la stratégie à suivre commence par la réduction des déchets produits chaque année, et donc par la fermeture graduelle, d'ici 2020, des 22 réacteurs nucléaires du Canada à mesure qu'ils atteignent la fin de leur vie utile. La SGDN explique qu'elle « n'a pas examiné ni porté de jugement sur le rôle de l'énergie nucléaire ». Pourtant, les membres du conseil d'administration de la SGDN (Hydro-Québec, Ontario Power Generation et Énergie Nouveau-Brunswick) font actuellement ou

prévoient bientôt faire la réfection de leurs réacteurs les plus âgés, ce qui pourrait faire doubler la quantité de déchets radioactifs au Canada.

- 30 -

Personnes-ressources :

Shawn-Patrick Stensil, Greenpeace Canada, 416-597-8408, poste 3013; cellulaire : 416-884-7053

Brennain Lloyd, Northwatch, 705-497-0373

Gordon Edwards, Regroupement pour la surveillance du nucléaire, cellulaire : 514-839-7214



LE PLAN DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS DE LA SGDN RÉSUMÉ DE LA SITUATION

- En 2002, le gouvernement Chrétien cède le contrôle de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) à l'industrie, c'est-à-dire à Hydro-Québec, Ontario Power Generation et Énergie Nouveau-Brunswick. Cette décision va à l'encontre des recommandations de 1998 de la Commission fédérale Seaborn, qui préconisait plutôt la création d'une agence impartiale.
- Dans le cadre de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, la SGDN reçoit un mandat de trois ans pour déterminer la meilleure façon de gérer les déchets radioactifs parmi les trois possibilités suivantes : (a) évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien, (b) entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires et (c) entreposage centralisé en surface ou souterrain. La SGDN doit faire sa recommandation finale au gouvernement fédéral le 15 novembre 2005.
- Dans son rapport préliminaire de mai 2005, la SGDN propose une quatrième possibilité : une approche « évolutive » qui combine les trois méthodes sur une période de 300 ans. On ferait d'abord le stockage sur le site des centrales, puis on passerait au stockage centralisé et, finalement, à l'évacuation géologique dans le Bouclier canadien.
- Dans la première phase du plan de la SGDN, les déchets demeureraient sur le site de la centrale pendant 30 ans. Pendant ce temps, on sélectionnerait un site d'entreposage centralisé dans un endroit où les formations rocheuses permettent à la fois l'aménagement d'une aire de stockage et d'un laboratoire de recherche souterrain, et d'une aire de stockage en couches géologiques profondes. Ce site devrait donc être situé dans le Bouclier canadien ou dans une région où l'on retrouve des roches sédimentaires de l'Ordovicien (dans le sud-ouest de l'Ontario, par exemple).
- Dans la deuxième phase, de 30 ans elle aussi, les déchets pourraient demeurer sur le site pendant la période de construction ou commencer à être transportés vers le site centralisé. Au cours des 240 années suivantes, l'aire de stockage en couches géologiques profondes pourrait être fermée à un moment donné, ou demeurer ouverte pendant toute cette période.
- La SGDN précise que le site de dépôt des déchets hautement radioactifs devrait être situé soit au Québec, en Ontario ou en Saskatchewan. Cela s'explique probablement par le fait que ces trois provinces exploitent des réacteurs nucléaires. Cela dit, on retrouve aussi des réacteurs nucléaires au Nouveau-Brunswick (Point Lepreau) et au Manitoba (Whiteshell Laboratories). Le Nouveau-Brunswick a été éliminé parce qu'il n'y a pas de formations rocheuses appropriées. Au Manitoba, on retrouve des formations rocheuses appropriées, mais cette province a quand même été éliminée, peut-être parce qu'elle a adopté une loi interdisant la création de sites d'entreposage des déchets nucléaires. Le Québec, quant à lui, a une politique de non-acceptation des sites permanents d'entreposage des déchets nucléaires, mais pas de loi.

- La SGDN a identifié différentes régions économiques où pourraient être établis les sites d'entreposage. On en retrouve 19 au Québec, 17 en Ontario et 3 en Saskatchewan.
- Dans son rapport, la SGDN explique qu'elle reconnaît que d'autres régions du pays pourraient aussi être intéressées à héberger des sites et que leurs demandes devront être étudiées (chapitre 9, page 160). L'industrie nucléaire préconise depuis longtemps l'enfouissement en couches géologiques profondes dans les formations rocheuses granitiques du Bouclier canadien (qui parcourt le Québec, l'Ontario, le Manitoba et le Nunavut).
- Les déchets hautement radioactifs sont constitués de l'uranium utilisé pour alimenter les centrales. C'est pourquoi on parle parfois aussi de « combustible irradié » ou « épuisé ». Dans les centrales nucléaires canadiennes, on répertoriait en 2004 environ 1,9 millions de grappes de combustible épuisé, chacune pesant environ 24 kg, ce qui fait un total de 45 000 tonnes métriques de déchets radioactifs. Si on ne cesse pas bientôt d'utiliser les centrales, cette quantité est appelée à doubler en peu de temps.
- Les déchets hautement radioactifs contiennent plus de 100 différents isotopes radioactifs. Même à faibles doses, les radiations émises par ces déchets peuvent causer des cancers, des anomalies congénitales et différents autres problèmes. Ces déchets sont mortels et ils doivent être isolés de l'environnement pendant un million d'années. S'ils s'échappent dans l'environnement, les éléments radioactifs contamineront le sol, l'eau et l'air.
- La SGDN estime que la mise en application de son plan coûtera entre 22,6 et 24,4 milliards \$ (en \$ de 2002) (tableau 3-7, page 106). Cela correspond aux estimations de l'industrie : de 14 à 18 milliards \$ pour l'évacuation en couches géologiques profondes, de 16 à 24 milliards \$ pour l'entreposage à l'emplacement des réacteurs, de 14 à 22 milliards \$ pour l'entreposage centralisé. Les chiffres comparables actuels sont les suivants (en \$ de 2004) : de 5,1 à 6,1 milliards pour la proposition de la SGDN, de 5,5 à 6,8 milliards \$ pour l'évacuation en couches géologiques profondes, de 1,9 à 5 milliards pour l'entreposage à l'emplacement des réacteurs, de 2,8 à 4,3 milliards \$ pour l'entreposage centralisé (Voir : *Joint Waste Owners Conceptual Designs*, mars 2004).

QUELLE EST LA POSITION D'ACTION DÉCHETS NUCLÉAIRES? Pour l'avenir prévisible, la gestion des déchets radioactifs devrait être basée sur l'entreposage en surface ou près de la surface afin de faciliter le contrôle et la récupération éventuelle, et cela au moins jusqu'à ce que l'élimination graduelle de l'énergie nucléaire soit terminée, que le bien-fondé technique d'une ou de plusieurs solutions de rechange ait été examiné à fond et qu'un consensus social ait été atteint. Action déchets nucléaires demande également la mise sur pied d'une commission d'évaluation environnementale fédérale-provinciale qui étudierait toutes les méthodes de gestion des déchets radioactifs après la remise du rapport de la SGDN, prévue pour novembre 2005. Le gouvernement fédéral devrait également garantir un débat parlementaire complet et un vote libre quant aux recommandations de la SGDN et de la commission d'évaluation environnementale.

- le mardi 24 mai, 2005